



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage , Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
11C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> MEOSAR Composante terrestre Phase I	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-16ME03/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 015
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-16ME03	<b>Date</b> 2016-08-11
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ST-005-29512	
<b>File No. - N° de dossier</b> 005st.W8474-16ME03	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-03-31</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Byrnes, Ashley	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005st
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4453 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Modification no 15 – Cette modification a pour but de publier l'ébauche du plan d'évaluation des soumissions. Les fournisseurs sont invités de faire parvenir leurs commentaires au sujet de l'ébauche à l'autorité contractante indiquée ci-dessous avant le 26 août, 2016.

ÉBAUCHE

## **MEOSAR**

**Projet de recherche et sauvetage en orbite terrestre moyenne (MEOSAR)  
Approvisionnement de la composante terrestre**

### **PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

10 août 2016

**ÉBAUCHE**

**Registre des modifications**

Version du document du SGDDI	PAGES VISÉES	DESCRIPTION	DATE DE PUBLICATION

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1	OBJET .....	1
1.2	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION .....	1
1.3	OBJECTIFS DU PLAN D'ÉVALUATION .....	1
1.4	MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR .....	1
	<b>ANNEXE 1 – RÉSUMÉ DE LA MÉTHODE DE NOTATION .....</b>	<b>3</b>
	<b>ANNEXE 2 – CRITÈRES OBLIGATOIRES .....</b>	<b>5</b>
	<b>ANNEXE 3 – CRITÈRES COTÉS POUR LA CCMS.....</b>	<b>11</b>
	<b>ANNEXE 4 – CRITÈRES COTÉS POUR LE SES.....</b>	<b>14</b>

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 *Objet*

Le présent plan d'évaluation des soumissions décrit le processus d'évaluation des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions de conception, construction et mise en service (CCMS) ainsi que de soutien en service (SES) d'une solution de composante terrestre en vue du projet MEOSAR. Il décrit également le processus de sélection du soumissionnaire retenu.

### 1.2 *Objectifs de l'évaluation*

Les objectifs de l'évaluation des soumissions sont les suivants :

- a. Cerner les soumissions qui répondent à l'ensemble des exigences obligatoires de la demande de soumissions et documenter les lacunes figurant dans les soumissions non recevables;
- b. Vérifier qu'une soumission répond à l'ensemble des exigences obligatoires, et évaluer son intégralité, son exhaustivité et sa qualité par rapport aux critères cotés par points;
- c. Attribuer à chaque soumission recevable des notes techniques et des notes relatives au coût pour la CCMS ainsi que pour le SES;
- d. Déterminer la soumission offrant le meilleur rapport qualité-prix selon la méthode consignée de sélection de l'entrepreneur (section 1.4 ci-dessous) et la recommander pour l'attribution du contrat.

### 1.3 *Objectifs du plan d'évaluation*

Le plan d'évaluation a pour objet de préciser les procédures d'évaluation équitable qui doivent être appliquées. Il doit également décrire en détail la façon dont les soumissions seront évaluées.

### 1.4 *Méthode de sélection de l'entrepreneur*

La méthode d'évaluation des soumissions repose sur une combinaison de critères obligatoires et cotés pour la CCMS et le SES. Cette méthode sert à déterminer le « meilleur rapport qualité-prix », qui est défini comme étant représenté par la « soumission recevable obtenant la meilleure note fondée tant sur le prix que sur le mérite technique ». Les points attribués dans chaque onglet seront calculés en pourcentage (p. ex., si la proposition d'un fournisseur obtient le nombre maximal de points pour les critères techniques de CCMS, cette proposition obtiendra donc 100 % pour la partie des critères techniques de CCMS). La note technique et la note relative aux coûts pour la CCMS et le SES seront combinées selon les facteurs de pondération suivants pour produire la note totale du soumissionnaire :

**Note totale = 40 %\*(note technique du soumissionnaire pour la CCMS) + 20 %\*(note technique du soumissionnaire pour le SES) + 20 %\*(coût relatif à la CCMS) + 20 %\*(coût relatif au SES)**

## Plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR

W8474-XXXXX

---

### ÉBAUCHE

- a. **Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires de la demande de soumissions.** Toute soumission qui ne répond pas à l'ensemble des critères obligatoires sera déclarée non recevable. Les soumissions non recevables ne seront pas évaluées par rapport aux critères cotés.
- b. **La notation sera effectuée en fonction de la méthode et des formules indiquées dans le plan d'évaluation de la CCMS et du SES.** Cet aspect sera finalisé dans la demande de propositions (DP).
- c. **L'évaluation technique sera axée sur la capacité éprouvée de répondre aux exigences énoncées, sur les compétences et sur le rendement.** Les soumissions doivent indiquer clairement les capacités, l'expertise et l'expérience liées à chaque critère d'évaluation. Si un critère impose une limite de nombre de pages à présenter (c.-à-d. un nombre maximal), tous les renseignements fournis dans les pages qui dépassent le nombre limite de pages ne seront ni examinés ni pris en considération.
- d. Les soumissionnaires doivent clairement indiquer leur expérience pour les critères liés à la CCMS et au SES. Ils doivent dresser la liste des projets antérieurs et fournir un résumé de chaque projet énuméré afin de montrer leur expérience connexe.
- e. En ce qui concerne les critères d'évaluation du personnel du projet, les soumissionnaires doivent établir la liste des projets antérieurs et fournir un résumé qui doit indiquer l'expérience professionnelle et les études du personnel du projet, et ce, pour chaque projet énuméré, afin de montrer leur expérience connexe.
- f. **Les soumissionnaires doivent clairement indiquer les risques liés à la CCMS du système proposé ainsi qu'au SES connexe, de même que les méthodes utilisées pour déterminer si les exigences relatives au rendement du système sont respectées et si les risques techniques sont atténués.**

## **COMPOSANTE TERRESTRE DU PROJET MEOSAR**

### **PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

#### **ANNEXE 1 – RÉSUMÉ DE LA MÉTHODE DE NOTATION**

## **1.0 Généralités**

La présente annexe décrit la méthode de notation qui guidera le processus d'évaluation et donne un exemple de la méthode de classement et de regroupement servant à classer chaque élément des soumissions.

### **1.1 Méthode de notation**

La méthode de notation s'appuie sur une évaluation cotée par points. Les tableaux de critères cotés qui figurent dans le présent document décrivent la façon dont les points sont attribués pour chaque critère.

#### **1.1.1 Notation par critères cotés**

La méthode de notation par critères cotés est utilisée pour évaluer des paramètres de rendement et d'autres critères, comme la qualité des plans, des rapports et des études, l'efficacité de la gestion, l'efficacité d'une méthode ou démarche proposée, la compréhension du travail à accomplir, les compétences et l'expérience du personnel ainsi que les capacités du soumissionnaire.

#### **1.1.2**

La DP définitive comportera une description de la méthode de notation des feuilles de calcul qui seront utilisées.

## **COMPOSANTE TERRESTRE DU PROJET MEOSAR**

### **PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

#### **ANNEXE 2 – CRITÈRES OBLIGATOIRES**

**Annexe 2 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR : W8474-XXXXX**  
**Critères obligatoires**

**DP – ÉBAUCHE**

**A3.1 : Critères obligatoires pour la CCMS**

<b>Critères techniques obligatoires pour la CCMS</b>	
<b>Expérience relative au SARSAT</b>	
O1	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission que lui ou ses sous-traitants possèdent au moins cinq (5) ans d'expérience relative à la conception d'équipement ou de logiciels du système SARSAT, ou au soutien technique, opérationnel et d'ingénierie pour un contrat subséquent relatif au système SARSAT. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 20 pages.
O2	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission que chacun de ses principaux employés ou de ses sous-traitants possède au moins cinq (5) ans d'expérience relative à la conception d'équipement ou de logiciels du système SARSAT, ou au soutien technique, opérationnel et d'ingénierie pour un contrat subséquent relatif au système SARSAT. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Tous les employés principaux responsables de la CCMS doivent détenir un diplôme universitaire en sciences ou en génie. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 20 pages.
<b>Expérience relative aux RF des systèmes de communication par satellite</b>	
O3	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission qu'au moins un membre clé de son personnel ou un de ses sous-traitants possède au moins cinq (5) ans d'expérience en ingénierie des RF ou en traitement du signal des systèmes de communication par satellite. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 20 pages.
<b>Expérience du programme COSPAS-SARSAT</b>	
O4	Le soumissionnaire doit démontrer que lui ou ses sous-traitants possèdent au moins trois (3) ans d'expérience relative au programme COSPAS-SARSAT. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 10 pages.
<b>Simulations dans la zone de couverture du MEOLUT aux fins de détection et de localisation</b>	
O5	Le soumissionnaire doit fournir un outil de simulation pour calculer la probabilité de localisation d'une balise dans toute zone de couverture géographique de la planète et afficher les résultats sur une carte du monde; cet outil est appelé outil de simulation de zone de couverture (OSZC). Ce dernier doit utiliser plusieurs paramètres d'entrée qui ont une incidence sur le rendement de l'algorithme de localisation du MEOLUT afin de déterminer la couverture de détection et la zone de couverture de localisation prévues. Au minimum, l'outil doit pouvoir être configuré pour le taux de détection, les seuils d'exactitude, le nombre d'antennes, le nombre de terminaux locaux

**Annexe 2 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR : W8474-XXXXX**  
**Critères obligatoires**

**DP – ÉBAUCHE**

	d'utilisateurs (LUT), la localisation des LUT, les algorithmes de poursuite des satellites et les hypothèses relatives au temps d'arrivée et aux fréquences d'arrivée. De plus, l'outil doit être en mesure de transposer ses résultats sur une carte du monde (c.-à-d. Google Maps/Earth) afin d'illustrer la couverture locale et mondiale.
O6	Le soumissionnaire doit fournir des exemples de simulation et des résultats obtenus à l'aide de l'outil susmentionné, permettant de vérifier que la zone de couverture du MEOLUT en mode autonome dans la zone de responsabilité du Canada respecte les exigences relatives au rendement du MEOLUT indiquées aux sections 6.4.2.3 à 6.4.2.10 de l'énoncé des travaux (EDT) relatif à la CCMS de la composante terrestre.
<b>Disponibilité de la propagation des RF</b>	
O7	Le soumissionnaire doit démontrer que la disponibilité de la propagation des RF à bande L de la solution proposée lors de la liaison satellite descendante est de 99,50 % ou supérieure, conformément à la soumission, et ce, pour chaque station terrestre, comme l'exige la section 6.4.2.2.
O8	Le soumissionnaire doit démontrer que la disponibilité de la propagation des RF à bande S de la solution proposée lors de la liaison satellite descendante est de 99,00 % ou supérieure, conformément à la soumission, et ce, pour chaque station terrestre, comme l'exige la section 6.4.2.2.
<b>Disponibilité de l'équipement du MEOLUT</b>	
O9	Le soumissionnaire doit démontrer, au moyen d'une analyse de la conception technique, que la disponibilité de l'équipement de chaque MEOLUT est de 99 % ou plus, conformément à sa soumission.

**A3.2 Critères obligatoires relatifs au SES**

<b>Critères techniques obligatoires relatifs au SES</b>	
<b>Expérience en matière de SES</b>	
O10	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission que lui ou ses sous-traitants possèdent au moins trois (3) ans d'expérience en SES, notamment au sein d'un bureau de service doté en personnel, relativement à des systèmes de communication par satellite. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 20 pages.
O11	Le soumissionnaire doit démontrer dans sa soumission que tous les principaux membres du personnel de soutien technique et d'ingénierie du SES possèdent au

**Annexe 2 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR : W8474-XXXXX**  
**Critères obligatoires**

**DP – ÉBAUCHE**

	<p>moins trois (3) ans d'expérience en SES de systèmes de communication par satellite. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des dix (10) dernières années. Tous les principaux membres du personnel de soutien technique et d'ingénierie doivent détenir un diplôme universitaire en sciences ou en génie, ou un diplôme d'ingénieur technologique. Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 30 pages.</p>
<p><b>Plan de gestion pour le SES (PGSES)</b></p>	
<p>O12</p>	<p>Le PGSES proposé par le soumissionnaire doit comprendre, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une matrice de traçabilité qui définit la façon dont chaque exigence de contenu et de rendement sera traitée;</li> <li>• une description des hypothèses et des contraintes qui auront une incidence sur l'exécution du plan de SES;</li> <li>• une description des interfaces entre le CANADA et le soumissionnaire qui sont nécessaires pour répondre aux exigences de l'EDT relatif au SES;</li> <li>• une description de la façon dont le soumissionnaire respectera et gèrera les exigences en matière de sécurité prévues au contrat subséquent relativement au soutien et aux systèmes ainsi qu'à l'équipement faisant l'objet du soutien;</li> <li>• les processus de gestion des risques et le registre de risque qui doivent être utilisés pour déterminer, consigner, analyser, évaluer, prioriser, traiter, signaler, surveiller et examiner les risques;</li> <li>• une description de la façon dont le soumissionnaire s'assurera que le rendement des travaux respectera la gestion pratique de la santé et de la sécurité pour les travaux effectués dans les installations du soumissionnaire ou par celui-ci dans les locaux du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes, conformément au Code canadien du travail et aux normes provinciales.</li> </ul>
<p><b>Structure organisationnelle du SES</b></p>	
<p>O13</p>	<p>La proposition du soumissionnaire doit comprendre, au minimum, une description de sa structure organisationnelle et de celle de ses sous-traitants responsable de gérer et de fournir du soutien en vertu du contrat subséquent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structure organisationnelle ou les organigrammes du soumissionnaire et de ses sous-traitants qui présentent les unités opérationnelles concernées ainsi que la relation entre ces unités;</li> <li>• le rôle de chaque unité opérationnelle, notamment des sous-traitants, qui participent à la prestation du soutien ou de fonctions particulières (p. ex. soutien de la maintenance, finances);</li> <li>• un aperçu des pouvoirs et des responsabilités des unités permettant de fournir des travaux de la qualité décrite dans l'EDT relative au SES, y compris les relations avec le responsable de projet du MDN;</li> </ul>

**Annexe 2 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR : W8474-XXXXX**  
**Critères obligatoires**

**DP – ÉBAUCHE**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour ce critère, le soumissionnaire doit présenter un nombre maximal de 15 pages.</li> </ul>
<b>Gestion du rendement</b>	
O14	<p>La proposition du soumissionnaire doit comprendre, au minimum, une description de la façon dont il réalisera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination, collecte, consignation et analyse des données liées aux exigences de rendement du MEOLUT et du système de billets électroniques (SBE) dans le cadre de l'environnement d'information électronique (EIE);</li> <li>• Utilisation des données sur le rendement pour veiller au respect des exigences relatives à l'exécution du contrat subséquent et à l'amélioration, au besoin, de ces exigences;</li> <li>• Mécanismes de surveillance du rendement du MEOLUT et du SBE, et d'établissement de rapports sur le rendement de ces systèmes.</li> </ul>
<b>Certification du système de gestion de la qualité</b>	
O15	<p>Le soumissionnaire doit communiquer son système de gestion de la qualité documenté à l'appui des activités qui figurent dans l'EDT relatif au SES. Ce système doit être certifié conforme à la norme ISO 9001.</p>
<b>Soutien technique et de maintenance</b>	
O16	<p>La proposition du soumissionnaire doit comprendre, au minimum, une description des processus qu'il utilisera pour satisfaire les exigences du contrat en matière de soutien de la maintenance, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion du soutien de la maintenance, notamment la détermination de tous les systèmes de gestion de l'information liés à la maintenance qui ont recours à l'EIE et au SBE qui seront employés;</li> <li>• la capacité de l'entrepreneur à réagir à tout changement technique approuvé dans le cadre du processus d'autorisation de tâches, comprenant les effectifs, les installations et les processus nécessaires;</li> <li>• la capacité à fournir du soutien de la maintenance et à exécuter les tâches d'ingénierie (p. ex. en relation avec la gestion de la configuration, la systémique et le soutien logiciel);</li> <li>• la capacité à mener des enquêtes techniques et des études d'ingénierie.</li> </ul>
<b>Réparation et révision</b>	
O17	<p>Le soumissionnaire doit indiquer, au minimum, les processus relatifs à la prestation de services de réparation et de révision, y compris la prévision des besoins en pièces de rechange et de réparation, de même que l'acquisition de pièces en accordant une attention particulière à l'obsolescence, aux pièces contrefaites et aux articles dont le</p>

**Annexe 2 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet  
MEOSAR : W8474-XXXXX  
Critères obligatoires**

**DP – ÉBAUCHE**

	délai d'acquisition est long.
<b>Document de conception de l'EIE</b>	
O18	Le document de conception de l'EIE proposé par le soumissionnaire doit comprendre, au minimum, une description de la façon dont il réalisera les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des systèmes;</li> <li>• Réseautage et connectivité;</li> <li>• Infrastructure de TI;</li> <li>• Cadre de sécurité;</li> <li>• Gestion de la configuration de la TI.</li> </ul>
O19	Le document de conception de l'EIE proposé par le soumissionnaire doit comprendre, au minimum, les scénarios opérationnels suivants liés à l'EIE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un compte d'utilisateur;</li> <li>• Communication et suivi de problèmes;</li> <li>• Modification des logiciels de l'EIE.</li> </ul>
O20	La proposition du soumissionnaire doit comprendre des documents de soutien de la configuration décrivant la configuration de base pour la composante terrestre du projet MEOSAR et la façon dont les données seront saisies et enregistrées dans l'EIE.
<b>Formation</b>	
O21	La proposition du soumissionnaire doit comprendre une description de la façon dont il entend réaliser les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel du MDN pendant la durée du SES;</li> <li>• Calendriers et jalons relatifs aux activités de formation concernant la composante terrestre et les systèmes d'EIE.</li> </ul>
<b>Installations de soutien</b>	
O22	Le soumissionnaire doit fournir des détails concernant toutes les installations de soutien de l'EIE et de la composante terrestre du projet MEOSAR qui sont indiquées dans sa soumission, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les centres d'appel du bureau d'assistance;</li> <li>• l'EIE, y compris le SBE;</li> <li>• les installations de soutien technique;</li> <li>• le bureau de gestion de l'entrepreneur;</li> <li>• l'installation de réparation et de révision;</li> <li>• toutes les installations des sous-traitants.</li> </ul>

## **COMPOSANTE TERRESTRE DU PROJET MEOSAR**

### **PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

#### **ANNEXE 3 – CRITÈRES COTÉS POUR LA CCMS**

**Annexe 3 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR :  
CRITÈRES COTÉS POUR LA CONCEPTION-CONSTRUCTION  
ET LA MISE EN SERVICE**

**W8474-XXXXX**

**DP – ÉBAUCHE**

**REMARQUE : L'énoncé des travaux faisant partie du contrat subséquent sera modifié afin de refléter les valeurs réalisables proposées par le soumissionnaire pour chaque critère énuméré ci-après. Le soumissionnaire devra respecter ces valeurs.**

**Les critères ci-après doivent être respectés :**

**C1-C2, C10-C11 – Analyse de la conception technique**

**C3-C9 – Résultats de la simulation à l'aide de l'OSZC proposé**

**Critères d'évaluation cotés pour la CCMS**

	<b>Renvoi à l'EDT</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS POUR LA CCMS</b>	<b>140 points</b>
		<b>Analyse de la disponibilité</b>	<b>Maximum : 25</b>
C1	6.2.1	Disponibilité des canaux du MEOLUT calculée sur une période d'un an	> 99,7 % <b>10 points</b> > 99,6 à 99,7 % <b>5 points</b> > 99,5 à 99,6 % <b>3 points</b> ≤ 99,5 % <b>0 point</b>
C2	6.4.2.2	Analyse des éventualités – meilleure, pire et nominale – du bilan de liaison montrant que la marge de liaison calculée dépasse le supplément d'affaiblissement aux emplacements proposés afin de garantir la disponibilité d'une liaison RF à 99,5 % ou plus pour la bande L.	> 99,7 % <b>15 points</b> > 99,6 à 99,7 % <b>10 points</b> > 99,5 à 99,6 % <b>5 points</b> ≤ 99,5 % <b>0 point</b>
		<b>Probabilité de détection d'une balise de détresse</b>	<b>Maximum : 20</b>
C3	6.4.2.3	Probabilité de détection d'une balise de détresse dans la zone de fonctionnement efficace en mode indépendant conformément aux lignes directrices T.019	> 99,999 % <b>10 points</b> > 99,999 à 99,9999 % <b>5 points</b> ≤ 99,999 % <b>0 point</b>
C4	6.4.2.3	Probabilité de détection d'une balise de détresse en mode indépendant de 99,9 % ou plus	> 6 000 km <b>10 points</b> > 5 500 à 6 000 km <b>7 points</b> > 5 000 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>
		<b>Probabilité de localisation des emplacements FDOA/TDOA</b>	<b>Maximum : 20</b>
C5	6.4.2.6	Probabilité de localisation des emplacements FDOA/TDOA à l'aide d'une salve unique en 2 minutes à 90 %	> 6 000 km <b>10 points</b> > 5 500 à 6 000 km <b>7 points</b> > 5 000 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>
C6	6.4.2.6	Probabilité de localisation des emplacements FDOA/TDOA en 10 minutes à 98 %	> 6 000 km <b>10 points</b> > 5 500 à 6 000 km <b>7 points</b> > 5 000 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>

**Annexe 3 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR :**  
**CRITÈRES COTÉS POUR LA CONCEPTION-CONSTRUCTION**  
**ET LA MISE EN SERVICE**

**W8474-XXXXX**

**DP – ÉBAUCHE**

		<b>Précision de la localisation M/N</b> (M étant le nombre de localisations par X km et N étant le nombre de localisations)	<b>Maximum : 30</b>
C7	6.4.2.8	Précision de la localisation à l'aide d'une salve unique dans un rayon de 5 km, M/N = 0,9	> 6 000 km <b>10 points</b> 5 501 à 6 000 km <b>7 points</b> 5 001 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>
C8	6.4.2.8	Précision de la localisation à l'aide de salves multiples dans un rayon de 5 km, M/N = 0,95	> 6 000 km <b>10 points</b> 5 501 à 6 000 km <b>7 points</b> 5 001 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>
C9	6.4.2.8	Précision de la localisation à l'aide de salves multiples dans un rayon de 10 km, M/N = 0,98	> 6 000 km <b>10 points</b> 5 501 à 6 000 km <b>7 points</b> 5 001 à 5 500 km <b>5 points</b> ≤ 5 000 km <b>0 point</b>
		<b>Anomalies de traitement</b>	<b>Maximum : 20</b>
C10	6.4.2.13	Taux d'anomalies de traitement du MEOLUT	< $1 \times 10^{-6}$ <b>20 points</b> $1 \times 10^{-5}$ à $1 \times 10^{-6}$ <b>10 points</b> $\geq 1 \times 10^{-5}$ <b>0 point</b>
		<b>Satellites suivis</b>	<b>Maximum : 25</b>
C11	6.2.13	Nombre maximum de satellites suivis simultanément (par le MEOLUT en mode indépendant)	> 10 <b>25 points</b> 9 ou 10 <b>20 points</b> 7 ou 8 <b>15 points</b> 5 ou 6 <b>10 points</b> ≤ 4 <b>0 point</b>

## **COMPOSANTE TERRESTRE DU PROJET MEOSAR**

### **PLAN D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS**

#### **ANNEXE 4 – CRITÈRES COTÉS POUR LE SES**

**Annexe 5 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR :**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION RELATIFS AUX COÛTS**

**W8474-XXXXX**

**DP – ÉBAUCHE**

Les points seront attribués au complet ou pas du tout. Afin de se voir décerner les points indiqués, les soumissions doivent fournir tout le contenu précisé avec suffisamment de détails en ce qui concerne les facteurs suivants : 1) exhaustivité et 2) clarté.

**Les critères ci-après doivent être respectés :**

**C13-C18 – Analyse de la disponibilité opérationnelle de chaque système (matériels et logiciels)**

**C19-C22 – Analyse statistique à l'aide des paramètres du débit des canaux proposés par le soumissionnaire**

**C23-C27 – Résultats de la simulation à l'aide de l'OSZC proposé par le soumissionnaire**

**C28-C30 – Analyse fondée sur les valeurs de la durée moyenne des réparations des composants proposés pour l'équipement du système du composant terrestre du projet MEOSAR**

	<b>Renvoi à l'EDT</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS POUR LE SES</b>	<b>Points</b>
		<b>Total des critères d'évaluation cotés pour le SES</b>	<b>300</b>
	<b>6.9</b>	<b>Gestion du rendement du SES</b>	<b>240</b>
	6.9.9	<b>Référence : EDT – Tableau 2 – Exigences en matière de rendement et de disponibilité</b>	<b>75</b>
C13	Ligne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement d'information électronique (EIE)</li> </ul>	> 99,5 % = 15 points > 99 % à 99,5 % = 8 points ≤ 99 % = 0 point
C14	Ligne 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque interface d'utilisation à distance du CCCM</li> </ul>	> 99,5 % = 10 points > 99 % à 99,5 % = 5 points ≤ 99 % = 0 point
C15	Ligne 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque serveur réseau du MEOLUT</li> </ul>	> 99,5 % = 10 points > 99 % à 99,5 % = 5 points ≤ 99 % = 0 point
C16	Ligne 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque processeur de localisation en réseau</li> </ul>	> 99,5 % = 10 points > 99 % à 99,5 % = 5 points ≤ 99 % = 0 point
C17	Ligne 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque station MEOLUT</li> </ul>	> 99 % = 15 points > 98 % à 99 % = 8 points ≤ 98 % = 0 point
C18	Ligne 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble de la composante terrestre du système MEOSAR</li> </ul>	> 98 % = 15 points > 95 % à 98 % = 8 points ≤ 95 % = 0 point

**Annexe 5 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR :**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION RELATIFS AUX COÛTS**

**W8474-XXXXX**

**DP – ÉBAUCHE**

	6.9.11	<b>Référence : EDT – Tableau 3 – Probabilité de localisation des balises et rendement de la localisation</b>	<b>50</b>
C19	Ligne 1, colonne 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité de détection d'une balise par MEOLUT à la <b>capacité opérationnelle essentielle (COE)</b></li> </ul>	> 99,5 % = 10 points > 99 % à 99,5 % = 5 points ≤ 99 % = 0 point
C20	Ligne 1, colonne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité de détection d'une balise par MEOLUT à la <b>capacité opérationnelle finale (COF)</b></li> </ul>	> 99,99 % = 15 points > 99,9 % à 99,99 % = 8 points ≤ 99,9 % = 0 point
C21	Ligne 2, colonne 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité de détection d'une balise combinée ou en réseau à la <b>COE</b></li> </ul>	> 99,99 % = 10 points > 99,9 % à 99,99 % = 5 points ≤ 99,9 % = 0 point
C22	Ligne 2, colonne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Probabilité de détection d'une balise combinée ou en réseau à la <b>COF</b></li> </ul>	> 99,999 % = 15 points > 99,99 % à 99,999 % = 8 points ≤ 99,99 % = 0 point
	6.9.11	<b>Référence : EDT – Tableau 3 – Probabilité de localisation des balises et rendement de la localisation</b>	<b>50</b>
C23	Ligne 3, colonne 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision de la localisation indépendante à salve unique à la <b>COE (rayon de 10 km)</b></li> </ul>	> 95 % = 10 points > 90 % à 95 % = 5 points ≤ 90 % = 0 point
C24	Ligne 3, colonne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision de la localisation indépendante à salve unique à la <b>COF (rayon de 5 km)</b></li> </ul>	> 95 % = 10 points > 90 % à 95 % = 5 points ≤ 90 % = 0 point
C25	Ligne 4, colonne 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision de la localisation indépendante en 10 minutes à la <b>COE (rayon de 10 km)</b></li> </ul>	> 98 % = 10 points > 95 % à 98 % = 5 points ≤ 95 % = 0 point
C26	Ligne 4, colonne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision de la localisation indépendante en 10 minutes à la <b>COF (rayon de 5 km)</b></li> </ul>	> 98 % = 10 points > 95 % à 98 % = 5 points ≤ 95 % = 0 point
C27	Ligne 4, colonne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précision de la localisation indépendante en 10 minutes à la <b>COF (rayon de 10 km)</b></li> </ul>	> 99 % = 10 points > 98 % à 99 % = 5 points ≤ 98 % = 0 point

**Annexe 5 du plan d'évaluation des soumissions relatives à la composante terrestre du projet MEOSAR :**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION RELATIFS AUX COÛTS**

**W8474-XXXXX**

**DP – ÉBAUCHE**

	6.9.14 Tableau 4 <b>Colonne 3</b>	<b>Tableau 4 – Délais de résolution des problèmes techniques</b>	<b>65</b>
C28	Ligne 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyen</li> </ul>	< 120 h = 15 points < 168 h et > 120 h = 10 points < 240 h et > 168 h = 5 points > 240 h = 0 point
C29	Ligne 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élevé</li> </ul>	< 12 h = 20 points < 18 h et > 12 h = 10 points < 24 h et > 18 h = 5 points > 24 h = 0 point
C30	Ligne 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critique</li> </ul>	< 4 h = 30 points < 6 h et > 4 h = 20 points < 8 h et > 6 h = 10 points > 8 h = 0 point
		<b>Expérience antérieure en matière de SES</b>	<b>60</b>
C31		Le soumissionnaire a démontré qu'il a acquis une expérience cumulée dans la prestation de SES dans le cadre de projets d'une valeur de plus de 250 000 \$ par année chacun (en dollars canadiens) au cours des 10 dernières années. Comprend l'étendue et la profondeur des ressources de l'entreprise, les ressources de sous-traitance et l'étendue de l'expérience du soumissionnaire en SES.	> 7 ans = 30 points > 5 à 7 ans = 20 points > 3 à 5 ans = 10 points 3 ans ou moins = 0 point
C32		Le soumissionnaire a démontré qu'il a acquis de l'expérience dans la prestation de SES dans le cadre de multiples projets d'une valeur de plus de 250 000 \$ par année chacun (en dollars canadiens) au cours des 10 dernières années. Comprend le nombre de projets et leur durée en ce qui concerne le SES.	> 7 ans = 30 points > 5 à 7 ans = 20 points > 3 à 5 ans = 10 points 2 ans ou moins = 0 point